



**APPEL A PROJETS PÉDAGOGIQUES
« EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT MARIN ET DEVELOPPEMENT
DURABLE »**

« LES P'TITS FOUNDIS DU LAGON »



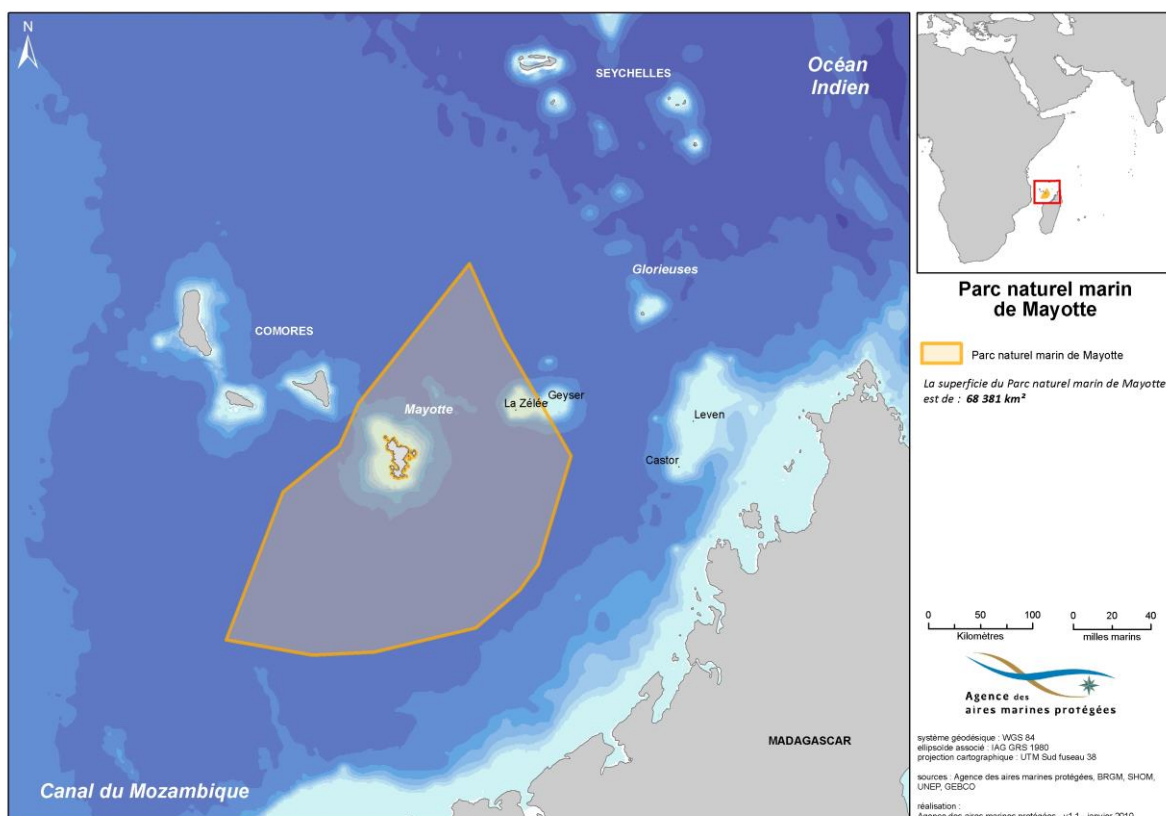
Crédit photo : © Laoumi Aboutoïhi / Agence française pour la biodiversité

PRESENTATION

I. LE PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Premier en outre-mer, le Parc naturel marin de Mayotte a vu le jour par un décret présidentiel du 18 janvier 2010. Il couvre une superficie de 68 381 km², soit l'ensemble de la zone économique exclusive délimitée autour de Mayotte.

Le Parc naturel marin de Mayotte constitue l'une des plus grandes aires marines protégées françaises, d'autant qu'il est contigu avec le Parc naturel marin des Glorieuses. Il a pour objectif de protéger un patrimoine naturel d'exception (mammifères marins, tortues marines, double barrière récifale, mangrove...) en soutenant le développement durable des activités liées à la mer.



LE CONSEIL DE GESTION du Parc naturel marin de Mayotte est composé de représentants de l'Etat, des collectivités locales et leurs groupements, des organisations professionnels, des associations d'usagers, d'associations de protection de l'environnement et de personnalités qualifiées. L'ensemble des acteurs de la mer est ainsi associé aux décisions de l'Etat au sein de ce « parlement de la mer ».

Ce conseil doit mettre en œuvre un plan de gestion visant trois principaux objectifs :

- la connaissance du milieu marin ;
- le développement durable des activités dépendantes de la mer ;
- la protection du patrimoine marin.

Sept orientations de gestion servent de fil conducteur :

1. Faire de Mayotte un pôle d'excellence en matière de connaissance et de suivi des écosystèmes marins tropicaux et de la mangrove
2. Obtenir une bonne qualité de l'eau dans le lagon notamment par une gestion appropriée des mangroves et en participant à la mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs du SDAGE
3. Développer une activité de pêche professionnelle hors du lagon, écologiquement exemplaire et pourvoyeuse d'emplois et de produits de la mer pour Mayotte
4. Développer les filières aquacoles respectueuses de l'environnement, en particulier celles qui bénéficient directement aux populations locales
5. Faire découvrir le milieu marin et sa biodiversité grâce à l'organisation des activités de loisirs et la professionnalisation des acteurs du tourisme
6. Pérenniser et valoriser les pratiques vivrières et les savoirs traditionnels dans le cadre d'une gestion précautionneuse du lagon
7. Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, de la mangrove aux espaces océaniques, notamment par formation et la sensibilisation du plus grand nombre.

L'Agence française pour la biodiversité, établissement public de l'Etat regroupant l'Agence des aires marines protégées, l'Atelier technique des espaces naturels, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et les Parcs nationaux de France, fournit au Parc naturel marin les moyens de son fonctionnement matériel, humain et financier.

II. PRESENTATION DE L'APPEL A PROJET : « Les p'tits Foundis du lagon »

1. A qui s'adresse-t-il ?

Cet appel à projets s'adresse aux établissements, publics, associatifs ou privés, d'enseignement ou d'accueil permanent de jeunes âgés de 6 à 18 ans, implantés à Mayotte.

2. Quels sont les critères de sélection des projets ?

Conformément à la délibération n°PNMM 2016-07 du Conseil de gestion du Parc naturel marin, les **critères de recevabilité des projets** sont les suivants :

- Les projets doivent être en relation avec une ou plusieurs des sept orientations de gestion du Parc naturel marin de Mayotte.
- Le public concerné doit être impliqué dans le projet proposé et être acteur de ses découvertes.
- Les projets doivent impérativement s'inscrire dans une démarche pédagogique :
 - ✓ continue sur l'année scolaire entière,
 - ✓ pluridisciplinaire (par exemple approche sportive, artistique, scientifique et biologique),
 - ✓ visant à une véritable acquisition de connaissances en lien avec la valorisation et la préservation du milieu marin.
- Le projet doit comprendre une production des élèves sur le ou les thèmes choisis, qui pourra prendre toute forme : écrits, affiches, films, chants, exposition dans l'établissement, etc.

Conformément à la délibération n°PNMM 2016-07 du Conseil de gestion du Parc naturel marin, les **critères de sélection des projets** sont les suivants :

- La sélection des projets sera opérée en fonction de l'originalité, du nombre de bénéficiaires, de l'étendue du projet et de la pertinence des activités par rapport aux objectifs de sensibilisation du Parc.
- Les projets ne prévoyant pas un financement exclusif par le Parc naturel marin seront privilégiés tandis que des financements complémentaires pourront être sollicités auprès d'autres partenaires associatifs ou institutionnels, ou encore par des recettes produites par le projet lui-même.

3. Que peut apporter le Parc naturel marin de Mayotte ?

L'équipe du Parc naturel marin de Mayotte propose **diverses interventions pédagogiques**, en classe ou sur le terrain qui peuvent être intégrées dans votre projet pédagogique. Ces interventions sont présentées dans notre catalogue, joint en annexe.

Le Parc naturel marin de Mayotte peut apporter un **soutien matériel ou logistique** (prêt de matériel, gonflage de bouteilles de plongée...).

Le Parc naturel marin de Mayotte peut apporter un **soutien financier** aux projets qui seront retenus dans le cadre du présent appel à projets. Cette participation peut porter sur diverses prestations, notamment celles nécessaires aux activités sur le milieu naturel ou à la réalisation des productions des élèves.

Attention : Les sorties pédagogiques en mer éventuelles (sorties découverte dans le lagon) sont prises en charge directement par le Parc naturel marin de Mayotte dans le cadre d'un marché public. Il n'y a pas lieu de les inclure dans votre budget prévisionnel. Toutefois elles doivent apparaître dans votre planning d'activité et il doit être précisé explicitement que vous demandez la prise en charge financière de ce poste par le Parc. Un marché étant en déjà en cours pour l'année 2018, vous pouvez programmer ces sorties dès le retour des vacances de la Toussaint.

4. Informations pratiques

- ✓ Les établissements scolaires peuvent répondre à l'appel à projets jusqu'au **14 septembre 2018**.
- ✓ La proposition de projet doit être présentée au moyen du formulaire ci-joint, dont l'ensemble des renseignements doit être complété et adressé au Parc par voie électronique et avec demande d'accusé de réception sur l'adresse suivante : yann.galez@afbiodiversite.fr
- ✓ Tout formulaire incomplet sera retourné au demandeur.
- ✓ Le formulaire peut en revanche être librement complété par toute pièce complémentaire utile à la compréhension du projet.
- ✓ Le porteur du projet présentera son projet devant une commission composée de membres du conseil de gestion du Parc naturel marin et du Vice-rectorat qui se réunira les **24 et 25 septembre 2018**.
- ✓ Les résultats de l'appel à projets seront prononcés le **26 septembre 2018**.
- ✓ Les établissements scolaires devront être assurés pour les sorties terrain et les interventions en classe, les frais d'assurance sont à la charge des établissements.

- ✓ Les projets retenus feront l'objet d'une convention entre l'établissement concerné et l'Agence française pour la biodiversité.
- ✓ Si l'établissement ne dispose pas de gestionnaire (*pas de personnalité morale et de compte bancaire*), il devra présenter son projet conjointement avec la mairie de la commune concernée ou avec une association locale (de parents d'élèves par exemple) afin que celle-ci puisse percevoir et reverser la participation financière du Parc naturel marin.

Planning prévisionnel des activités :

<i>Dates prévisionnelles</i>	<i>Actions envisagées</i>	<i>Moyens nécessaires</i>

Objectifs pédagogiques :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Productions des jeunes prévues dans le cadre du projet :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Modes d'évaluation du projet :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Budget prévisionnel :

Attention : Le budget doit être équilibré (recettes prévues = dépenses prévues).

Si vous avez des devis, merci de les joindre. Les sorties en mer éventuelles de découverte du lagon et des espèces sont prises en charge directement par le Parc dans le cadre d'un marché public : ne pas les inclure dans le budget ni solliciter de devis auprès des opérateurs nautiques.

En revanche les autres activités nautiques (kayak, voile, atelier de PMT, plongée sous-marine, atelier de pirogue à voile...) doivent obligatoirement faire l'objet d'une demande de devis auprès des prestataires.

Dépenses prévues	Montant	Recettes prévues	Montant
Achats prévus (<i>préciser</i>)		Autofinancement Financement sollicité auprès du Parc naturel marin Financement partenaire 1 Financement partenaire 2	
Déplacements (<i>préciser</i>)		Autofinancement Financement sollicité auprès du Parc naturel marin Financement partenaire 1 Financement partenaire 2	
Interventions extérieures (<i>préciser</i>)		Autofinancement Financement sollicité auprès du Parc naturel marin Financement partenaire 1 Financement partenaire 2	
Locations de matériel (<i>préciser</i>)		Autofinancement Financement sollicité auprès du Parc naturel marin Financement partenaire 1 Financement partenaire 2	
Prestations de service (<i>préciser</i>)		Autofinancement Financement sollicité auprès du Parc naturel marin Financement partenaire 1 Financement partenaire 2	
Autres (<i>préciser</i>)			
<u>TOTAL</u>		<u>TOTAL</u>	

Partenaires potentiels du projet et avancement de la procédure (cochez la case correspondant à l'avancement de vos démarches auprès de chaque partenaire envisagé) :

Partenaires envisagés	Demande de financement envisagée	Demande de financement effectuée	Accord de financement obtenu	Financement versé

Demandes au Parc naturel marin de Mayotte

1. Demande de sortie pédagogique en mer prise en charge par le Parc : oui non

Période souhaitée : Nombre d'élèves : Nombre d'encadrants (limité à 1 pour 11 élèves) :

2. Demande de prêt de matériel :

PMT Nombre de paires : Période souhaitée :

3. Demande d'intervention pédagogique :

Thème 1 : le corail Période souhaitée :

Thème 2 : la mangrove Période souhaitée :

Thème 3 : les espèces protégées Période souhaitée :

Thème 4 : les usages de la mer (4° à terminale) Période souhaitée :

Thème 5 : les sciences participatives dédiées à la protection du milieu marin (4° à terminale) Période souhaitée :

Thème 6 : les oiseaux marins (association GEPOMAY) Période souhaitée :

4. Demande d'intervention agent sur le terrain : (attention les interventions sont gratuites mais vous devez organiser les déplacements correspondants et les inclure dans le budget)

Découverte de la plage et du platier Période souhaitée :

Découverte de la mangrove à Pied Période souhaitée :

Sensibilisation à la gestion des déchets et nettoyage d'une plage ou d'une mangrove Période souhaitée :

5. Demande de participation financière :

Montant sollicité au Parc naturel marin de Mayotte : € TTC

Y a-t-il un gestionnaire dans l'établissement ?

Si oui : nom et prénom de l'agent comptable :

Joindre un RIB de l'établissement.

Si non : **joindre une attestation de la mairie ou de l'association**, acceptant de percevoir une éventuelle participation de l'Agence des aires marines protégées et de la reverser aux prestataires pour la réalisation du projet, et **joindre un RIB de la mairie ou de l'association.**

Contact et informations

Yann GALEZ
Réfèrent environnement
Service opérations
Boulevard des Crabes
97615 DZAOUZDI
Tel : 06.39.11.98.39
E-mail : yann.galez@afbiodiversite.fr